

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 942

19 avril 2013

SOMMAIRE

Bayvee S.A., SPF	45213	Marguerite Wind Polska S.à r.l.	45216
Calcipar S.A.	45170	Miro Holdings S.A.	45214
Cameron Lux III S.à r.l.	45175	OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à	
Cameron Lux III S.à r.l.	45179	r.l.	45181
Centrales Hydro-électriques privées, asbl		Orwell Assets Securitisation S.A.	45216
.....	45207	PAH SBSS Lux Holding Sàrl	45189
Cialo Real Estate S.A.	45170	Pah West Europe 2 Sàrl	45200
DIMINI S.A., société de gestion de patri-		ProLogis Poland XVI S.à r.l.	45216
moine familial	45210	Qerros International S.A.	45195
Euroglobe S.A.	45215	Schroder Gaia	45214
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp-		SecurAsset S.A.	45172
jeen	45177	Selgest S.A.	45173
Gilgamesh Investments S.A.	45171	Sicea S.A., SPF	45196
GILLESSEN FRERES SPRL; Succurale de		Sky Broadband S.A.	45198
Luxembourg	45171	So.Fi.Mar. International S.A.	45173
GP Acquisition Holding S.à r.l.	45204	SportInvest International S.A.	45172
Graser & Herr Courtiers s.à r.l.	45213	Storebrand Alpha Sicav	45173
Hamilcar S.A.	45171	UBP Money Market Fund Sicav	45209
Helvetia Communication Participations		Uniflux S.à r.l.	45174
S.A.	45210	Universal Trading Cie	45174
HGS International S.à r.l.	45215	Villiers Finance S.A.	45211
Interpal S.A.	45213	Westferry 1 S.à r.l.	45191
KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED		Wiz Investments S.à r.l.	45208
S.à r.l.	45172	Yanga Oil S.A.	45174
KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED		ZIM Europa Maritime Company S.à r.l. ..	45174
S.à r.l.	45170	Zoetis Luxembourg Holding S.à r.l.	45189
LBE	45170		
Lower Thames S.à r.l.	45202		

LBE, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031786/11.

(130039151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

KANDAHAR (Luxembourg) N°4 LIMITED S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.198.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2013

L'associé unique de la Société a pris en date du 28 février 2013 les résolutions suivantes:

1. Reconnaissance de la démission de M. Jorge PEREZ LOZANO, né à Mannheim, Allemagne, le 17 août 1973, demeurant professionnellement à 1, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 5 août 2011; et,

2. Etablissement du siège social de la Société au L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri avec effet au 1^{er} janvier 2012 à 00:00 CET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la Société

Me Gérald STEVENS

Référence de publication: 2013031783/18.

(130038454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Cialo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.220.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031600/11.

(130039132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Calcipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 22.611.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de CALCIPAR S.A., tenue le 11 mai 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprises agréé en fonction, pour une nouvelle période d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013031590/14.

(130038539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Gilgamesh Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.378.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 05 mars 2013 que:

1. Est nommé à la fonction d'administrateur de la société:

- Mademoiselle Aline Miquel, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013;

en remplacement de Monsieur Gilbert Muller. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031708/18.

(130039027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

GILLESSEN FRERES SPRL; Succurale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9991 Weiswampach, 17B, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.489.

Décision du gérant prise en date du 26 février 2013

Le Gérant unique de la société GILLESSEN FRERES S.P.R.L., numéro d'entreprise 0428.843.235, immatriculée au Registre de commerce d'Eupen (Belgique) 55.538, ayant son siège social à B-4791 Burg-Reuland (Thommen), 7B Maldange, à savoir:

Monsieur Heinz GILLESSEN, demeurant à B-4791 Burg-Reuland (Thommen), 7B, Maldange, a décidé de procéder au changement d'adresse de la succursale de Luxembourg, laquelle se situe désormais à:

17b, Duarrefstrooss

L-9991 Weiswampach

Fait à Burg-Reuland, le 26 février 2013.

Heinz Gillessen

Gérant

Référence de publication: 2013031709/18.

(130038582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Hamilcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.195.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars 2013

- La démission de Monsieur Kevin DE WILDE, Administrateur, est acceptée.

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017. La cooptation de Monsieur Jean-Hugues DOUBET sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

HAMILCAR S.A.

L. MOSTADE / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013031735/18.

(130039182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

KANDAHAR (Luxembourg) N°2 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.697.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2013

L'associé unique de la Société a pris en date du 28 février 2013 les résolutions suivantes:

1. Reconnaissance de la démission de M. Jorge PEREZ LOZANO, né à Mannheim, Allemagne, le 17 août 1973, demeurant professionnellement à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 5 août 2011; et,

2. Etablissement du siège social de la Société au L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri avec effet au 1^{er} janvier 2012 à 00:00 CET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la Société

Me Gerald STEVENS

Référence de publication: 2013031781/18.

(130038456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

SecurAsset S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 144.385.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 mars 2013

L'associé unique de SecurAsset S.A. (la Société) a décidé comme suit:

- de nommer Pierre Harpes, ayant son adresse professionnelle au 50, avenue J.F.Kennedy, L-2951 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 5 mars 2013 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014;

- d'accepter la démission de Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 5 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Damien Nussbaum

Administrateur

Référence de publication: 2013031933/18.

(130038517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

SportInvest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.542.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SportInvest International S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 28 février 2013 que:

Les mandats des administrateurs, Graham J. Wilson, Cindy Reiners avec adresse professionnels au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Andrew McGivern avec adresse au Chardstock House, Chardstock Lane Chard, Somerset, TA20 2TL United Kingdom sont reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Le mandat de GEFCO CONSULTING SARL établie et ayant son siège social au 26, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg en tant que Commissaire au Comptes est reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2013031936/18.

(130038800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Selgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.335.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 février 2013 à Luxembourg qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société «Selgest S.A.» ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1345 du 12 juillet 2006.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 190 du 25 janvier 2013.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à L-2227 Luxembourg, 16, Avenue de la Porte-Neuve.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031946/18.

(130039156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Storebrand Alpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 108.027.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} mars 2013 à Luxembourg qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'investissement à capital variable «STOREBRAND ALPHA SICAV» ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 539 du 6 juin 2005.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Maître Carlo WERSANDT, en date du 30 octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3087 du 15 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031964/19.

(130038781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 41.876.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 12 février 2013

Monsieur LAINATI Giovanni, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur CARLODALATRI Bruno sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013031951/17.

(130038524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

ZIM Europa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.679.

En date du 31 décembre 2012, l'associé unique ZIM Integrated Shipping Services Ltd., avec siège social au 9, Andrei Sakharov Street, 31016 Haïfa, Israël, a cédé la totalité de ses 100 parts sociales à Zim Holding Company S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Zim Holding Company S.à r.l., précité, avec 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013032038/13.

(130038521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Yanga Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 107.537.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 18 janvier 2013 à Luxembourg.

L'assemblée générale a accepté la démission du commissaire «LUXREVISION S.à r.l.».

L'assemblée générale a décidé de nommer la société «MONALISA FAMILY OFFICE S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B164486, avec siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

YANGA OIL S.A.

Référence de publication: 2013032034/15.

(130038719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Universal Trading Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 90.127.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société UNIVERSAL TRADING CIE est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour UNIVERSAL TRADING CIE S.A.

Référence de publication: 2013033260/13.

(130040068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Uniflux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 153.504.

EXTRAIT

IL résulte de la décision unique prise par le gérant que:

- Le siège social de la Société a été transféré au 4, Rue Victor Prost, L-6758 Grevenmacher avec effet au 15 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIFLUX

Référence de publication: 2013033258/13.

(130040296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Cameron Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.441.

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

THERE APPEARED:

CAMERON LUX II S.À R.L., a "société à responsabilité limitée", incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90440, represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on December 14, 2012.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON LUX II S.A R.L. is the sole part holder in CAMERON LUX III S.À R.L., incorporated on December 17 2002 as Cooper Cameron (Luxembourg) S.à. r.l., with registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90441, published in the Mémorial C number 115, on February 5, 2003 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THIRTY MILLION TWO HUNDRED SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 30,207,200.-) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 100,000.-) to the amount of THIRTY MILLION THREE HUNDRED SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 30,307,200.-) by the creation and the issue of SIX HUNDRED FOUR THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR (604,144) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each (the "New Parts"), having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription

CAMERON LUX II S.À R.L., prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the SIX HUNDRED FOUR THOUSAND ONE HUNDRED FORTY FOUR (604,144) New Parts, and to pay them a total price of THIRTY MILLION TWO HUNDRED SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (EUR 30,207,200.-) by a contribution in kind consisting of (i) NINETY THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY (90,270) Class B parts, each having a nominal value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) in the capital of CAMERON LUX V S.À R.L. a "société à responsabilité limitée", incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.711 and (ii) certain claims held by CAMERON LUX II S.A R.L. against CAMERON LUX V S.À R.L.

The above contribution in kind has been dealt with in a contribution certificate of the sole part holder and in a valuation statement issued by the management of the Company, which certify that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Parts issued in consideration for the Contributed Parts.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. "The capital of the company is fixed at THIRTY MILLION THREE HUNDRED SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED Euros (EUR 30,307,200.-) divided into:

- SIX HUNDRED FIVE THOUSAND THREE HUNDRED FORTY FOUR (605,344) ordinary parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each, and
 - EIGHT HUNDRED (800) Class C parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each,
- all entirely subscribed for and fully paid up."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch sur Alzette, soussigné.

A COMPARU:

CAMERON LUX II S.À R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège 26 Boulevard Royal, L-2449, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90440 (la «Société») représenté par Me Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 14 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON LUX II S.À R.L., est l'associé unique de CAMERON LUX III S.À R.L., constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 17 décembre 2002, ayant son siège au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90.441, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 5 février 2003 (la «Société») par acte du Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de TRENTE MILLIONS DEUX CENT SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 30.207.200,-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) à un montant DE TRENTE MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 30.307.200,-) par l'émission de SIX CENT QUATRE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE (604.144) de nouvelles parts sociales ayant une valeur de CINQUANTE EUROS (EUR 50,00) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription

CAMERON LUX II S.A.R.L., a déclaré souscrire toutes les SIX CENT QUATRE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE (604.144) de nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de TRENTE MILLIONS DEUX CENT SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 30.207.200,-) par un apport en nature consistant en (i) QUATRE-VINGT-DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX (90.270) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,00) détenues dans le capital de CAMERON LUX V S.À R.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 155.711 et (ii) certains droits à recevoir détenus par CAMERON LUX II S.A.R.L. à l'encontre de CAMERON LUX V S.À R.L.

Le montant de l'apport en nature susmentionné a été confirmé par un certificat d'apport émis par l'associé unique et par un certificat d'évaluation émis par la gérance de la Société qui certifie que le montant total de cet apport en nature est égal à la valeur des Nouvelles Parts émises en considération pour les Parts Sociales apportées.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à TRENTE MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 30.307.200,-) divisé en:

- SIX CENT CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-QUATRE (605.344) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,00) chacune, et

- HUIT CENTS (800) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,00) chacune,

toutes entièrement payés et libérés»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR [x].

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17099. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028307/125.

(130034478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

Comptes 2012

Ventilation des comptes	Date	Euros
Avoir compte épargne Dexia/Bil	01/01/2012	60907,93
Avoir compte CCP	01/01/2012	7080,21
Avoir total	01/01/2012	67988,14

Recettes et Dépenses 2012

N°	Libellé	Date	Recettes	Dépenses
1	Participation PC salaire Mme Charrière avance 1 2012	03/01/2012	700,00	
2	Facture Intaris (gestion salaires 10-12/2011)	06/01/2012		109,10
3	Frais de compte CCP	06/01/2012		0,20
4	Don Weynand André	30/01/2012	10,00	
5	Participation PC salaire Mme Charrière avance 2 2012	02/02/2012	650,00	
6	Remboursement facture Régistre de Commerce	27/02/2012		27,00
7	Commune remboursement salaire 2011 décompte	29/02/2012		1981,95
8	Protection Civile remboursera salaire 2011 décompte	29/02/2012		990,98
9	Frais de compte CCP	29/02/2012		0,20
10	Participation PC salaire Mme Charrière avance 3 2012	02/03/2012	650,00	
11	Remboursement facture timbres (Ludivig P)	02/04/2012		19,20
12	Frais de compte CCP	02/04/2012		0,20
13	Participation PC salaire Mme Charrière avance 4 2012	03/04/2012	650,00	
14	Participation PC salaire Mme Charrière avance 5 2012	03/05/2012	650,00	
15	Salaire mai 2012 Mme Charrière	29/05/2012		1628,55
16	Frais de compte CCP	29/05/2012		0,20
17	Participation PC salaire Mme Charrière avance 6 2012	04/06/2012	650,00	
18	Participation PC salaire Mme Charrière avance 7 2012	03/07/2012	650,00	
19	Facture Intaris (gestion salaire 01-06/2012)	09/07/2012		218,19
20	Frais de compte CCP	09/07/2012		0,20
21	Protec remboursement salaire 2012 décompte 6 mois	16/07/2012		3370,65
22	Frais de compte CCP	16/07/2012		0,20
23	Facture Commune participation salaire paiement 2012	23/07/2012	7800,00	
24	Dons Mme Hélène Saurfeld	30/07/2012	55,00	
25	Dons Mme Hélène Saurfeld	31/07/2012	220,00	
26	Dons Mme Hélène Saurfeld	01/08/2012	260,00	

27	Participation PC salaire Mme Charrière avance 8 2012	02/08/2012	150,00	
28	Dons Mme Hélène Saurfeld	02/08/2012	370,00	
29	Dons Mme Hélène Saurfeld	03/08/2012	185,00	
30	Dons Mme Hélène Saurfeld	06/08/2012	185,00	
31	Dons Mme Hélène Saurfeld	07/08/2012	60,00	
32	Dons Mme Hélène Saurfeld	08/08/2012	25,00	
33	Dons Mme Hélène Saurfeld	09/08/2012	100,00	
34	Dons Mme Hélène Saurfeld	10/08/2012	25,00	
35	Dons Mme Hélène Saurfeld	13/08/2012	90,00	
36	Dons Mme Hélène Saurfeld	14/08/2012	200,00	
37	Dons Mme Hélène Saurfeld	16/08/2012	105,00	
38	Dons Mme Hélène Saurfeld	17/08/2012	45,00	
39	Dons Mme Hélène Saurfeld	20/08/2012	20,00	
40	Participation PC salaire Mme Charrière avance 9 2012	04/09/2012	150,00	
41	Dons Mme Hélène Saurfeld	14/09/2012	60,00	
42	Salaire Mme Charrière Décompte 2012	03/10/2012		1128,64
43	Frais de compte CCP	03/10/2012		0,20
44	Dons Mme Hélène Saurfeld	08/10/2012	50,00	
45	Dons Mme Hélène Saurfeld	09/10/2012	25,00	
46	Dons lettres 2012	05/12/2012	25,00	
47	Dons lettres 2012	06/12/2012	25,00	
48	Dons lettres 2012	07/12/2012	195,00	
49	Dons lettres 2012	12/12/2012	350,00	
50	Don Ricco Luigi Ettelbruck	14/12/2012		3045,00
51	Frais de compte CCP	14/12/2012		0,20
52	Dons lettres 2012	14/12/2012	100,00	
53	Dons lettres 2012	17/12/2012	100,00	
54	Dons lettres 2012	18/12/2012	25,00	
55	Dons lettres 2012	19/12/2012	40,00	
56	Dons lettres 2012	20/12/2012	20,00	
57	Dons lettres 2012	21/12/2012	65,00	
58	Facture Buropolis	24/12/2012		62,30
59	Dons lettres 2012	27/12/2012	100,00	
60	Dons lettres 2012	28/12/2012	60,00	
61	Dons lettres 2012	31/12/2012	20,00	
62	Intérêts compte épargne Dexia/Bil	31/12/2012	522,01	
	Total recettes 2012		16437,01	
	Total dépenses 2012			12583,16
	Crédit 2012		3853,85	

Libellé	Date	Somme
Avoir total	01/01/2012	67988,14
Crédit 2012		3853,85
Avoir total	31/12/2012	71841,99

Ventilation des comptes	Date	Euros
Avoir compte épargne Dexia/Bil	31/12/2012	61429,94
Avoir compte CCP	31/12/2012	10412,05
Avoir total	31/12/2012	71841,99

Budget prévisionnel 2013

N°	Libellé	Recettes	Dépenses
1	Remboursement Commune salaires 2012		8180,71
2	Remboursement PC salaires 2012		1719,71
3	Sécurité Sociale (remboursement)	3547,05	
4	Impôt sur rémunération		350,00

5	Factures comptable		350,00
6	Frais banque		10,00
7	Frais de bureau		100,00
8	Registre de commerce		30,00
9	Recettes de Dons	2000,00	
10	Dépenses Dons		2500,00
11	Intérêts Dexia/Bil	600,00	
	Total recettes 2013	6147,05	
	Total dépenses 2013		13240,42
	Débit 2013	-7093,37	

Vérifiés et approuvés rapport des comptes 2012 et budget prévisionnel 2013

Ettelbruck, le 20 février 2013.

Signatures.

Référence de publication: 2013028409/105.

(130035005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Cameron Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.441.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

CAMERON LUX II S.À R.L., a 'société à responsabilité limitée', incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90.440, represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on January 9, 2013.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON LUX II S.À R.L. is the sole part holder in CAMERON LUX III S.À R.L., incorporated on December 17, 2002 as Cooper Cameron (Luxembourg) S.à r.l., with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90.441, published in the Mémorial C number 115, on February 5, 2003 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact that the amount of the contribution in kind mentioned in the resolutions taken by the sole part holder on December 14, 2012 was not correct so that such resolutions dated December 14, 2012 should be amended and should be read as follows:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of FOUR MILLION FIVE HUNDRED THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,513,500.-) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 100,000.-) to the amount of FOUR MILLION SIX HUNDRED THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,613,500.-) by the creation and the issue of NINETY THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY (90,270) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each (the "New Parts"), having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription

CAMERON LUX II S.À R.L., prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the NINETY THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY (90,270) New Parts, and to pay them a total price of FOUR MILLION FIVE HUNDRED THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,513,500.-) by a contribution in kind consisting of (i) SIX HUNDRED ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-SEVEN (601,797) Class B parts, each having a nominal value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) in the capital of CAMERON LUX V S.À R.L. a 'société à responsabilité limitée', incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.711 and (ii) certain claims held by CAMERON LUX II S.À R.L. against CAMERON LUX V S.À R.L.

The above contribution in kind has been dealt with in a contribution certificate of the sole part holder and in a valuation statement issued by the management of the Company, which certify that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Parts issued.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

“ **Art. 7. First paragraph.** The capital of the company is fixed at FOUR MILLION SIX HUNDRED THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,613,500.-) divided into:

- NINETY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED SEVENTY (91,470) ordinary parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each, and
- EIGHT HUNDRED (800) Class C parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each, all entirely subscribed for and fully paid up.”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussigné.

A COMPARU:

CAMERON LUX II S.À R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège 26, boulevard Royal, L-2449, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90.440 (la «Société») représenté par Me Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant la partie comparante sus-nommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON LUX II S.À R.L., est l'associé unique de CAMERON LUX III S.À R.L., constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 17 décembre 2002 en tant que Cooper Cameron (Luxembourg) S.à.r.l., ayant son siège au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90.441, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 5 février 2003 (la «Société») par acte du Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven.

Laquelle personne comparante, ès qualité qu'elle agit, et représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentaire d'acter que le montant de l'apport en nature mentionné dans les résolutions prises par l'associé unique le 14 décembre 2012 n'est pas correct de sorte que ces résolutions du 14 décembre 2012 doivent être modifiées et désormais lues tel que suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de QUATRE MILLIONS CINQ CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.513.500,-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) à un montant de QUATRE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.613.500,-) par la création et l'émission de QUATRE VINGT DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX (90.270) nouvelles parts sociales ayant une valeur de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription

CAMERON LUX II S.À R.L., prénommée, a déclaré souscrire à toutes les QUATRE VINGT DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX (90.270) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de QUATRE MILLIONS CINQ CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.513.500,-) par un apport en nature consistant en (i) SIX CENT UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (601.797) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de

CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune, détenues dans le capital de CAMERON LUX V S.À R.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 155.711 et (ii) de certains droits à recevoir détenus par CAMERON LUX II S.À R.L. à l'encontre de CAMERON LUX V S.À R.L.

L'apport en nature susmentionné a été confirmé par un certificat d'apport émis par l'associé unique et par un certificat d'évaluation émis par la gérance de la Société qui certifie que le montant total de cet apport en nature est égal à la valeur des Nouvelles Parts émises.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

« **Art. 7. Premier paragraphe.** Le capital social de la société est fixé à QUATRE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.613.500,-) divisé en:

- QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX (91.470) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune, et

- HUIT CENTS (800) parts sociales de Classe C ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune,

toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison du présent acte, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1,300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, ès qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/830. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013028308/130.

(130034478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.449.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of February,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.690 (OPPS VIIIb),

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles. Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

Thereupon OPPS VIIIb, prenamed and represented as stated above, declared to subscribe twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Szymon DEC, company manager, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jabir CHAKIB, company manager, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, the Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Figen EREN, company manager, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Franck LAVAL, company manager, born on January 9, 1975 in Brive, France, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr Christopher BOEHRINGER, company manager, born on January 1, 1971 in Forbes, New South Wales, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq février,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VIIIb S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.690 (OPPS VIIIb),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Wembley Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OPPS VIIIb, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

45189

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Szymon DEC, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Jabir CHAKIB, gérant de sociétés, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mme Figen EREN, gérant de sociétés, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle à 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Franck LAVAL, gérant de sociétés, né le 9 janvier 1975 à Brive, France, ayant son adresse professionnelle à 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; et

- M. Christopher BOEHRINGER, gérant de sociétés, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, New South Wales, Australie, ayant son adresse professionnelle à 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2013. Relation: LAC/2013/6746. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028622/426.

(130034376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**Zoetis Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PAH SBSS Lux Holding Sàrl).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.311.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteen day of February,
Before us Me Francis KESSELER, notary residing in Esch sur Alzette.

There appeared:

PAH LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 165.884;

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 13, 2013.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity PAH LUXEMBOURG 2 S.à r.l., is the sole partner of PAH SBSS LUX HOLDING S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 167.311 and incorporated by a deed of Me Bettingen on March 5, 2012, published in Memorial C number 1005 on 18 April 2012 ("the Company").

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company from PAH SBSS LUX HOLDING S.a r.l. into ZOETIS LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.;

2. Subsequent amendment of articles of the Company's by-laws so as to reflect the proposed amendments.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from "PAH SBSS LUX HOLDING S.à r.l." into "ZOETIS LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.".

Second resolution

The sole partner resolves to amend article 2 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

" **Art. 2.** The denomination of the Company is "ZOETIS LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l." "

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette.

A comparu:

PAH Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.884,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PAH Luxembourg 2 S.à r.l., est l'associé unique de PAH SBSS LUX HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 167.311 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mars 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 avril 2012 numéro 1005 («la Société»).

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de changer le nom de la Société de «PAH SBSS LUX HOLDING S.à r.l.» en «ZOETIS LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.»;

2. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter les modifications envisagées.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société de "PAH SBSS LUX HOLDING S.à r.l." en "ZOETIS LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination sociale de la Société est "ZOETIS LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l."."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tout employé de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tout acte rectificatif des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 février 2013. Relation: EAC/2013/2349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013028641/96.

(130034990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Westferry 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.443.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wharf Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173 438,

duly represented by Mr. Bastien Burin, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 2013.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole shareholder of Westferry 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173 443 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 28 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 116 of 17 January 2013. The articles of incorporation of the Company have not been amended.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 7.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **7.1.** The Company is managed by a board of managers appointed by the shareholder(s) which sets the term of their office. Such board of managers shall be composed of at least three (3) managers consisting of at least one (1) class A

manager and one (1) class B manager designated as class A manager or class B manager by the shareholder(s). The manager(s) need not to be shareholder(s)."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 8 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one (1) or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 9 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Subject to the provisions of these Articles, the board of managers may regulate its proceedings as it thinks fit, provided that not less than three (3) board meetings are held annually in Grand Duchy of Luxembourg. No meeting of the board of managers may be held and no decision of the board of managers or any committee thereof can be taken in the United Kingdom or the United States of America and any such meeting which is purported to be held or any such decisions which are purported to be taken in the United Kingdom or the United States of America shall be void.

9.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members, who are not residents of the United Kingdom or the United States of America for tax purposes, is present or represented, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager present. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager agreed on those resolutions and there is not a majority of such class A managers or class B managers who are residents of the United Kingdom or the United States of America for tax purposes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other, provided that such manager is not actually present in the United Kingdom or the United States of America at that time. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held or (if no manager is present in that place) where the largest group of those participating is assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting is.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers, provided that a majority of the managers sign such circular resolutions outside the United Kingdom or the United States of America, shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to amend article 10.1 of the articles of association of the Company as follows:

" 10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a class A manager and a class B manager."

Fifth resolution

The sole shareholder decides to amend article 13.4 of the articles of association of the Company as follows:

" **13.4.** Meetings of the shareholders of the Company shall be held in Grand Duchy of Luxembourg at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1.500).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of the appearing party, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Wharf Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 438,

dûment représentée par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le janvier 2013 à Luxembourg.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire pour acter qu'elle est l'associé unique de Westferry 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173 443 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 17 janvier 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés.

La comparante représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **7.1.** La société est gérée par un conseil de gérance nommé par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Ils constitueront un conseil de gérance constitué d'au moins trois (3) gérants consistant au moins en un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B désignés comme gérant de catégorie A ou de catégorie B par le(s) associé(s). Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un (1) ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Sous réserve des dispositions de ces Statuts, le conseil de gérance peut réglementer son fonctionnement s'il le juge adéquat, à condition que pas moins de trois (3) réunions du conseil soient tenues annuellement au Grand-Duché de Luxembourg. Aucune réunion du conseil de gérance ne peut être tenue et aucune décision du conseil de gérance ou d'aucun comité ne peut être pris au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique et de telles réunions qui sont censées être tenues ou de telles décisions qui sont censées être prises au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique seront considérées comme nulles.

9.3. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres, qui ne sont pas domiciliés fiscalement au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique, sont présents ou représentés en ce compris au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B présent. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et à condition qu'au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B aient approuvé ces décisions et qu'il n'y ait pas une majorité de tels gérants de catégorie A ou de tels gérants de catégorie B qui soient domiciliés fiscalement au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler, à condition qu'un tel gérant ne soit pas présent au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis d'Amérique à ce moment. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera réputée avoir pris place au lieu de convocation ou (si aucun gérant n'est présent à cet endroit) au lieu où le plus grand groupe de participants est réuni, ou, s'il n'y a pas de tel groupe, au lieu où le président de la réunion se trouve.

9.8. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, à condition qu'une majorité des gérants signent de telles résolutions en dehors du Royaume-Uni ou des Etats-Unis d'Amérique, seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10.1 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **10.1.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13.4 des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **13.4.** Les assemblées des associés de la Société seront tenues au Grand-Duché de Luxembourg au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.»

Frais et dépenses

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. BURIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2013. LAC/2013/5015. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Releveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028792/198.

(130034267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Qerros International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 171.626.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "QERROS INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171626, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2576 du 17 octobre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Manette OLSEM, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 9.889,00) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à quarante mille huit cent euros (EUR 40.889,00) avec émission de deux mille soixante cinq (319) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune;

2. Souscription et libération intégrale des trois cent dix-neuf (319) actions nouvelles par apport en espèces;

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts;

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (9.889,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (40.889,- EUR), par la création et l'émission de trois cent dix-neuf (319) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

L'assemblée constate que les trois cent dix-neuf (319) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

1. Monsieur Vincent DELANNOY, né à Roubaix (France), le 2 juillet 1967, demeurant à F-14340 Cambremer, 4235, route d'Englesqueville, à concurrence de dix-huit (18) actions;
2. Monsieur Jean MAUGER, né à Alençon (France), le 4 avril 1946, demeurant à F-61000 Saint Germain du Corbeis, 21, rue du Général Leclerc, à concurrence de trente-quatre (34) actions;
3. Monsieur Dominique MAUTAULEN, née à Le Havre (France), le 22 janvier 1957, demeurant à F-76600 Le Havre, 91, rue Gustave Flaubert, à concurrence de trente-neuf (39) actions;
4. Monsieur Alexandre MAUTAULEN, né à Le Havre (France), le 2 mai 1983, demeurant à F-76290 Fontaine la Mallet, 53 C, route d'Emfrayette, à concurrence de dix-sept (17) actions;
5. Monsieur Guillaume MAUTAULEN, né à Le Havre (France), le 13 juillet 1979, demeurant à F-75008 Paris, 6, rue de Castellane, à concurrence de dix-sept (17) actions;
6. Monsieur Gilles FOURNIAL, né à Caen (France), le 16 mai 1960, demeurant à F-14960 St Côme de Fresné, 13Bis, route de la Mer, à concurrence de quarante-six-sept (46) actions;
7. Monsieur Christian PINEL, né à Avranches (France), le 10 mai 1968, demeurant à F-50540 Isigny Le Buat, 11, rue du Montainais, à concurrence de vingt-neuf (29) actions;
8. Monsieur Jacques ROBERT, né à Paris (France), le 6 août 1956, demeurant à F-14920 Mathieu, 2, Chemin du Mesnil, à concurrence de vingt-neuf (29) actions;
9. Monsieur Jean COVES, né à Dax (France), le 4 juin 1959, demeurant F-76230 Bois Guillaume, 143, rue Herbe de Saint Jean, à concurrence de trente-cinq (35) actions;
10. Monsieur Francis GODET, né à Saint-Clair-de-Halouze (France), le 17 février 1945, demeurant à F-61250 Condé-sur-Sarthe, Le Grand Hertré, à concurrence de dix-sept (17) actions; et
11. la société civile de droit français "CDER INVESTISSEMENT", établie et ayant son siège social à F-76310 Sainte-Adresse, 1 Sente Alphonse Karr (France), à concurrence de vingt-neuf (38) actions;

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme globale de neuf mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (9.889,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quarante mille huit cent quatre-vingt-neuf euros (40.889,- EUR), représenté par mille trois cent dix-neuf (1.319) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013029395/94.

(130035025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Sicea S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.915.

L'an deux mille treize, le premier février,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SICEA S.A., SPF (la «Société»), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.915, constituée suivant acte notarié en date du 14 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 326 du 12 décembre 1988. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussignée en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1066 du 20 mai 2011.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sophie Di Lorenzo, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie Di Lorenzo, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la Société.

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.

3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de l'Assemblée de mise en liquidation.

4. Désignation d'un liquidateur et détermination de leurs pouvoirs.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société la société à responsabilité limitée Merlis S.à.r.l., ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412 F, Route d'Esch, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DI LORENZO, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2013. LAC/2013 /5441. Reçu douze euros € 12,-.

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013029453/68.

(130035013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of January,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "SKY BROADBAND S.A.", a public limited company ("Société Anonyme") with its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under number B118.641, incorporated pursuant to a notarial deed dated 17 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1842 of 2 October 2006 (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1429 of 13 July 2010.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Eszter Koszteczyk, private employee, L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, being in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Anita Maggipinto, private employee, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marina Muller, private employee, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

- 1) Decision to put the Company into liquidation.
- 2) Appointment of the liquidator and definition of the powers of the liquidator.
- 3) Miscellaneous

II. That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the sole shareholder, the proxy of the represented sole shareholder and by the board of the general meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented sole shareholder, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and the sole shareholder represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the company.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator the company MERLIS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.320.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente janvier,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SKY BROADBAND S.A.», ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.641, constituée suivant acte notarié en date 17 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1842 du 2 octobre 2006 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1429 du 13 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Eszter Koszteczyk, employée privée, L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita Maggipinto, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marina Muller, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1° Décision de mettre la Société en liquidation;
- 2° Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.
- 3° Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société la société à responsabilité limitée MERLIS S.à r.l., avec siège à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussignée, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KOSZTECZKY, A. MAGGIPINTO, M. MULLER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} février 2013. LAC/2013 /5019. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028712/122.

(130034731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Pah West Europe 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.866.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty second day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

PFIZER SGPS, LDA, a company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered address at Lagoas Park, Edifício 10, 2740-271 Porto Salvo, Oeiras, and registered with the Commercial Registry Office of Cascais under the sole registration and corporate number 502869500;

here represented by Mr James MURPHY, attorney at law, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 22 January 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of PAH WEST EUROPE 2 SARL (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165866, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 21, 2011, published in the Mémorial C, number 18416, on February 14, 2012.

An extraordinary general meeting of the shareholders of the Company held before us, on 18 January 2013, not yet published in the Mémorial C, resolved to dissolve and liquidate the Company.

The same extraordinary general meeting appointed as liquidator, Mr. Jean Pol Leblon, company director, born on February 25, 1956 in Lodelinsart, Belgium, with professional address at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

An extraordinary general meeting of the shareholders held under private seal on 22 January 2013, took knowledge of the report of the liquidator, and appointed as auditor to the liquidation, Mr. Jean AND, professionally residing at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to approve the report dated 21 January 2013 of the auditor to the liquidation, Mr. Jean AND, réviseur d'entreprises, professionally residing at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the form as attached to the present minutes.

Second resolution

The shareholder resolves to approve the liquidation accounts, as attached to the report of the liquidator, and to discharge both the liquidator and auditor to the liquidation, of any present or future responsibilities in relation to the execution of their respective mandates.

Third resolution

The shareholder resolves to pronounce the closing of the liquidation of the Company, which therefore ceases to exist.

Fourth resolution

The shareholder resolves that the Company's books and documents will be stored during a period of five years from the day of the present deed in Luxembourg, at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The shareholder resolves to discharge of any present or future responsibility of both the members of the board of managers, which were in charge until the liquidation of the Company was pronounced.

Nothing else being on the agenda and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, instrumentant.

A COMPARU

PFIZER SGPS, LDA, une société constituée et régie selon les lois du Portugal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Portugal, ayant son siège social au Lagoas Park, Edifício 10, 2740-271 Porto Salvo, Oeiras, représenté par Me James Murphy, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 22 janvier 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le partie comparante est l'associé unique de PAH WEST EUROPE 2 S.À R.L. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 18406, le 14 février 2012 (le «Mémorial») et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165866.

Une assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 18 janvier 2013, par-devant le notaire instrumentant, pas encore publiée au Mémorial C, décida la dissolution de la Société et prononça sa mise en liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire désigna comme liquidateur, Monsieur Jean Pol Leblon, administrateur de sociétés, né le 25 février 1956 à Lodelinsart, Belgique, demeurant professionnellement au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Une assemblée générale extraordinaire des associés tenue sous seing privé le 22 janvier 2013, a pris connaissance du rapport du liquidateur, et nomma commissaire à la liquidation Mr. Jean AND, réviseur d'entreprise, de résidence à 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décidé d'approuver le rapport daté du 21 janvier 2013 rendu par le commissaire à la liquidation, Mr. Jean AND, réviseur d'entreprise, de résidence à 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, rapport annexé aux présentes minutes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'approuver les comptes de la liquidation, tels qu'ils sont annexés au rapport du liquidateur, et de donner décharge au liquidateur et à l'auditeur de la liquidation, pour toute responsabilité actuelle ou future pouvant survenir en rapport avec l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associé unique décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui dès lors cesse d'exister.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que les documents et les livres comptables de la Société seront archivés pour une durée de 5 ans à compter du présent acte, au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de donner décharge de toute responsabilité présente ou future aux membres du conseil de gérance, qui étaient en fonction jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande de la comparante le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, la comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Murphy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013028642/111.

(130035064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Lower Thames S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.639.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Lehman Brothers Holdings, Inc., a company organized and existing under the laws of Delaware, with company registration number 2024634, with its registered office at 1271, 6th Avenue, New York, NY 10020, and

2. Resolution Holdings (Jersey) Limited, a private company with limited liability organised and existing under the laws of Jersey with company registration number 81532, with its registered office at 1st floor, Le Masurier, La Rue Le Masurier, St Helier, JE2 4YE, Jersey, and

3. Connah Limited, a private company with limited liability organized and existing under the laws of the Isle of Man with company registration number 000684V, with its registered office at 4, Finch Road, Douglas, IM 1 2PT, Isle of Man, British Isles,

all here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist residing professionally in Junglinster, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that the appearing parties are the sole shareholders of Lower Thames S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B150639, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 28 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 322 of 13 February 2010, hereinafter, "the Company";

- that the shareholders, holding each 240 (two hundred and forty) shares of the Company and together its whole capital,
- that took unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decided to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The shareholders resolved to appoint the Luxembourg company "BDO Tax & Accounting", 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, RCS B147571 as liquidator of the Company, hereinafter "the Liquidator".

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He is authorized to pay at any time advances from the proceeds of liquidation.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-)

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Lehman Brothers Holdings, Inc., une société constituée et existant selon le droit applicable à Delaware, immatriculée sous le numéro 2024634, ayant son siège social à 1271, 6^{ème} Avenue, New York, NY 10020, Etats-Unis d'Amérique, et

2. Resolution Holdings (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit applicable à Jersey, immatriculée sous le numéro 81532, ayant son siège social à 1st floor, Le Masurier, La Rue Le Masurier, St Hélier, JE2 4YE, Jersey, et

3. Connah Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit applicable à l'île de Man immatriculée sous le numéro 000684V, ayant son siège social au 4 Finch Road Douglas, IM1 2PT, île de Man,

toutes ici représentées par Madame Ekaterina DUBLET, juriste demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles partie comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elles sont les seules associés actuels de la société Lower Thames S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150639, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 du 13 février 2010;

- qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

- que les associés, propriétaires chacun de 240 (deux cent quarante) parts sociales de la Société et ensemble de la totalité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de liquidateur la société anonyme luxembourgeoise «BDO Tax & Accounting», 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, RCS B147571, ci-après «le Liquidateur».

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il est autorisé à payer à tout moment des avances sur le produit de liquidation.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/128. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013028543/110.

(130034890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.185.999,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GP Financial Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of one million one hundred seventy-five thousand two hundred United States Dollars (USD 1.175.200,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132475, and

GP Finance Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173462,

here represented by Mr. Jonas Mullo, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on February 11, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "GP Acquisition Holding S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155945, established pursuant to a deed of the undersigned notary of September 13, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2466 of November 16, 2010, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 1, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The share capital of the Company is set at one million one hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 1.185.999,00), represented by one million one hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-nine (1.185.999) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The shareholders resolve to amend article 17 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, unless otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company."

IV. The shareholders resolve to amend article 18 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17, unless otherwise provided in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company."

V. The shareholders resolve to amend article 19 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles, and to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company, as the case may be."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

GP Financial Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un million cent soixante-quinze mille deux cents Dollars Américains (USD 1.175.200,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132475, et

GP Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant

un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173462,

ici représentés par M. Jonas Mullo, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 11 février 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «GP Acquisition Holding S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155945, constituée par acte reçu du notaire instrumentaire du 13 septembre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2466 du 16 novembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire du 1^{er} décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains (USD 1.185.999,00) représenté par un million cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1.185.999) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société, à moins qu'il n'en soit défini autrement dans tout pacte d'actionnaire pouvant parfois être conclu par les associés de la Société.»

IV. Les associés décident de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17, à moins qu'il n'en soit défini autrement dans tout pacte d'actionnaire pouvant parfois être conclu par les associés de la Société.»

IV. Les associés décident de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi, ainsi qu'à tout pacte d'actionnaire pouvant parfois et le cas échéant être conclu par les associés de la Société.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Mullo, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 février 2013. Relation: EAC/2013/2274. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028453/129.

(130034476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Centrales Hydro-électriques privées, asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8610 Buschrodt, 2, rue Nicolas Grang.
R.C.S. Luxembourg F 4.550.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 janvier 2013

L'Assemblée Générale extraordinaire a adopté à l'unanimité des membres votants, les résolutions suivantes proposées par le conseil d'administration:

Deuxième Résolution

L'assemblée décide le transfert du siège social à L-8610 Buschrodt 2, rue Nicolas Grang et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Son siège est établi à L-8610 BUSCHRODT 2, rue Nicolas Grang. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée générale.»

Troisième Résolution

L'assemblée décide une refonte complète des statuts de l'association, en conséquence, les nouveaux statuts de l'association seront libellés comme suit:

STATUTS

I. Dénomination - Siège - Objet et Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination «Centrales Hydro-électriques privées asbl» ci-après dénommée l'association.

Art. 2. Son siège est établi à L-8610 BUSCHRODT 2, rue Nicolas Grang. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée générale.

Art. 3. L'association a pour objet la défense et la sauvegarde des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, le développement des liens de solidarité entre eux ainsi que la promotion de l'énergie hydraulique.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. Associés - Admission et Démission - Cotisation

Art. 5. Peut devenir associé effectif de l'association tout propriétaire d'une centrale hydro-électrique située au Grand-Duché de Luxembourg, qui accepte les présents statuts et qui règle la cotisation fixée par l'Assemblée générale.

Toute demande d'adhésion écrite, adressée au Conseil d'administration de l'association, doit être validée par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale décide souverainement et n'est pas obligée de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

L'association ne reconnaît qu'un associé par Centrale hydro-électrique.

Art. 6. Le nombre minimum des associés est de trois.

Art. 7. Tout associé peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au Conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire l'associé qui ne s'est pas acquitté de la cotisation annuelle.

Tout associé peut être exclu:

- en cas d'infraction grave aux statuts ou tout autre motif grave
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association

Art. 8. Le montant de la cotisation annuelle des associés est fixé par l'Assemblée générale et ne peut pas dépasser € 100,00.

III. Année sociale - Administration

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{ère} janvier et finit le 31 décembre.

Par dérogation à cette règle, la 1^{ère} année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finit le 31 décembre suivant.

Art. 10. L'association est administrée par un Conseil d'administration.

Les administrateurs qui seront au moins au nombre de trois sont nommés par l'Assemblée générale à la majorité simple des voix pour une durée de deux ans.

Le Conseil d'administration désigne dans son sein, un président, un secrétaire et un trésorier.

Tous les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 11. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande d'un cinquième des administrateurs.

Art. 12. Les décisions du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal soumis à l'approbation de ses administrateurs et signés par le Président et le Secrétaire.

Art. 13. Le Conseil d'administration peut charger un administrateur des affaires courantes, qui établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée générale annuelle, ensemble avec le budget de l'exercice suivant.

IV. Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs
- b) l'approbation des budgets et comptes
- c) la nomination de deux réviseurs de caisse
- d) la fixation de la cotisation annuelle
- e) l'admission et l'exclusion d'associés
- f) la modification des statuts

L'Assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

Art. 15. L'Assemblée générale ordinaire a lieu le premier semestre de l'année civile.

Art. 16. L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

La convocation se fait par écrit à tous les associés huit jours au moins avant la date de l'Assemblée générale. L'ordre du jour est joint à cette convocation.

Chaque associé dispose d'une voix. Le vote par procuration est possible; la procuration se fait sous forme écrite, à raison d'une seule procuration par associé ou mandataire présents.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.

Toute proposition signée par au moins un cinquième des associés doit être portée à l'ordre du jour.

Chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige une Assemblée générale extraordinaire est convoquée soit sur l'initiative du Conseil d'administration soit à la demande d'au moins un cinquième des associés.

Art. 17. Toute réunion de l'Assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président et du secrétaire et est disponible au siège social pour les associés et tiers.

V. Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, son patrimoine sera affecté conformément aux prescriptions légales.

VI. Dispositions générales

Art. 19. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif sont applicables à tous les cas non prévus aux présents statuts.

Art. 20. Les présents statuts annulent et remplacent ceux du 18 mars 1988.

Buschrodt, le 27 février 2013.

Pour Centrales Hydro-électriques privées asbl

Signature

Le Président

Référence de publication: 2013028825/93.

(130035080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Wiz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.576.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 mars 2013

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. M. Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

5. M. Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né à Ventspils (Lettonie), le 12 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

6. Mme Marie-Jeanne RASQUI, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

7. Le nombre des gérants a été augmenté de 2 (deux) à 4 (quatre).

Changement suivant le contrat de cession de parts du 8 mars 2013:

- Ancienne situation associée: Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
RVD Holdings OÜ, société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce de l'Estonie sous le numéro 12419448, ayant son siège social à 11413 Tallinna linn, Harju maakond (Estonie),	
6-4 Valge	12.500
Total	12.500

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour Wiz Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013033271/36.

(130040695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.045.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2013

- La nomination de Monsieur Christian Assel comme nouveau membre du Conseil d'Administration demeurant professionnellement au 287-289, route d'Arlon, Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 est approuvée.

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Van Hove demeurant professionnellement au 370 route de Longwy, Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014, est approuvé.

- Le renouvellement du mandat de Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises est approuvé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

A LA DATE DU 7 MARS 2013, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSE COMME SUIT:

- Monsieur Pierre Berger, Administrateur - Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève.

- Monsieur Christian Assel, Administrateur, demeurant professionnellement au 287-289, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Mr Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

po Le Conseil d'Administration

Union Bancaire Privée (Europe) S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2013033257/25.

(130040762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

DIMINI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 32.197.

En date du 1^{er} Février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Administrateur

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 01/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Nellinger Gerhard

Fonction: Commissaire

- Nomination: a&c Management Services Sarl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 01/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 01/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andréas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 01/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013032886/34.

(130040015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Helvetia Communication Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.687.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 22 février 2013 que les personnes suivantes ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Roberto Pucciano, né le 1^{er} mars 1960 à Padova, Italie, ayant son adresse professionnelle au 44, boulevard d'Italie, 98000 Monaco, France,

- Monsieur Alexandre Bruncher, né le 7 juin 1976 à Neufchâteau, France, ayant son adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, en qualité d'administrateur de la Société:

- Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Christophe Gaul, prénommé.

- Madame Malgorzata Anna Gronek,

- Madame Ada Fava.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mars 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013032984/30.

(130039989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Villiers Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 10.000.000,00.

Siège social: L-1885 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.289.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of January,
Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NG Luxembourg S.A., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109221 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Alessandro Sorcinelli, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 January 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Villiers Finance S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ten million Pounds Sterling (GBP 10,000,000.-), with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 6 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 921 of 19 May 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125289 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 5 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend paragraph 9 of article 17 of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 9 of article 17 of the articles of association of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

"Members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation, provided that at all times the members of the Board of Directors so participating are located outside the United Kingdom at the time of the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

NG Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109221 (l'«Actionnaire»), représentée aux fins des présentes par Me Alessandro Sorcinelli, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 23 janvier 2013.

Ladite procuration sera annexée au présent acte.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de Villiers Finance S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de dix millions de Livres Sterling (GBP 10.000.000,-), ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 6 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 921 en date du 19 mai 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125289 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 novembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'alinéa 9 de l'article 17 des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Actionnaire a décidé de modifier l'alinéa 9 de l'article 17 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sous réserve que, à chaque fois, les membres du Conseil d'Administration participant aux réunions par ces moyens, se trouvent au moment de ces réunions en dehors du Royaume-Uni. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. Sorcinelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 janvier 2013. REM/2013/115. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028778/98.

(130034829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Bayvee S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 73.882.

En date du 4 Mars 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'Administration

- Démission: Seen Albert,

Fonction: Administrateur

- Nomination: Schreuders, Bastiaan, Lodewijk Melchior,

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 04/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Démission: Nellinger Gerhard Fonction: Commissaire

- Nomination: a&c Management Services Sarl

Fonction: Commissaire aux Comptes

Mandat: Du 04/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen

- Confirmation:

Raymonde Gokke

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 04/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

- Ancienne dénomination: Suxeskey S.A.

- Nouvelle dénomination: Andreas Capital Suxeskey S.A. (Effectif depuis le 27/12/2012)

Fonction: Administrateur

Mandat: Du 04/02/2013 jusqu'à l'assemblée générale dans le courant de 2019.

Adresse: 10/12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Raymonde Gokke

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013032807/32.

(130040014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Graser & Herr Courtiers s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013032961/11.

(130040435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Interpal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.363.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme INTERPAL S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 106.363 en vertu de laquelle la société INTERPAL S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 5 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 5 mars 2013.

Référence de publication: 2013033005/13.

(130040628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Schroder Gaia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.818.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 26 février 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014 de:

- Monsieur Eric Bertrand (demeurant en Espagne, 640 Diagonal, Pl. 6, 08017 Barcelona)
- Monsieur Claude Kremer (demeurant à Luxembourg, 14, rue Erasme, 2082 Luxembourg)
- Monsieur Daniel de Fernando Garcia (demeurant en Espagne, Serrano 1, 28001 Madrid)
- Monsieur Achim Kuessner (demeurant en Allemagne, Taunustor 2, 60311 Francfort)
- Monsieur Ketil Petersen (demeurant au Danemark, Store Strandstraede 21, 1255 Copenhagen)
- Monsieur Gavin Ralston (demeurent au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)
- Monsieur Georges Saier (demeurant en France, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris)

2. L'Assemblée a approuvé l'élection comme Administrateur pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014 de Monsieur Carlo Trabattoni (demeurant au Royaume Uni, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres)

3. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., dont le siège social se situe 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. agissant comme société de gestion pour Schroder GAIA.

Référence de publication: 2013032611/26.

(130039477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Miro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 164.167.

—
En date du 15 février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil d'administration

Rayer:

SEEN, Albert

Fonction: Administrateur

Nomine:

SCHREUDERS, Bastiaan Lodewijk Melchior

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biwer

Fonction: Administrateur

Mandat: Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

Rayer:

ROTTEVEEL, Jos

Fonction: Administrateur

Nomine:

Andreas Capital Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Fonction: Administrateur

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Mandat: Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017

Prüfungsbeauftragte(r) der Geschäftsbuchführung:

Rayer:
 Autonome de Révision
 Amtsausführung: Rechnungskommissar
 Nomine:
 Deloitte Audit S.A.
 RCSL: B67895
 Amtsausführung: Rechnungskommissar
 Adresse: 560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg
 Mandat: Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017
 Larochette, le 28 février 2013.
Le Conseil d'administration
 Référence de publication: 2013031818/38.
 (130038963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Euroglobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1336 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
 R.C.S. Luxembourg B 94.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et de la réunion du Conseil d'Administration tenues le 25 février 2013 à Luxembourg.

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

- M. Denny ULLENIUS, administrateur de sociétés, né à Matteus (Suède), le 17 septembre 1957, demeurant à 13649 Haninge (Suède), Fraservägen 8;
- M. Conny ULLENIUS, administrateur de société, né à Bromma, Stockholm (Suède), le 29 juillet 1960, demeurant à 13690 Våsterhaninge (Suède), Hästbyn 10;
- M. Romain ZIMMER, expert-comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat du commissaire «KOBUS à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Le Conseil d'Administration a décidé de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de M. Denny ULLENIUS, administrateur de sociétés, né à Matteus (Suède), le 17 septembre 1957, demeurant à 13649 Haninge (Suède), Fraservägen 8.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

EUROGLOBE S.A.

Référence de publication: 2013031672/27.

(130038778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

HGS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
 R.C.S. Luxembourg B 156.026.

Par résolutions signées en date du 1^{er} mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de classe B suivant à partir du 15 février 2013:

Mr Robert van 't Hoef

2. Nomination du nouveau Gérant de classe B suivant à partir du 15 février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Démission du Gérant de classe A suivant à partir du 2 Janvier 2013.

Mr Alexander White, né le 27 octobre 1971 à Winchester, ayant son adresse professionnelle à 980, Great West Road, bâtiment GSK House, GB-TW8 9GS Brentford, Middlesex.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013031738/21.

(130039023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Marguerite Wind Polska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.150.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance lors d'une réunion tenue en date du 5 mars 2013 que:

- le siège social de la société a été transféré du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013031814/16.

(130038983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

ProLogis Poland XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.432.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 13 février 2013, cinq cent (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XV Sàrl ont été transférées à Prologis Holding XVI BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Holding XVI BV 500 parts

Total 500 parts sociales

Luxembourg, le 04 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031893/20.

(130039011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Orwell Assets Securitisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 152.098.

Je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission de mes fonctions d'administrateur de votre société avec effet au 5 mars 2013.

Clémency, le 5 mars 2013

Philippe Vanderhoven.

Référence de publication: 2013031865/10.

(130038679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.
